

INSCRIPTION

Vide Grenier - organisé par l'association : **Comité des fêtes de Longeault-Pluvault**

Dimanche 20 Octobre 2024 à Pluvault



Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) [Prénom, Nom] :

Né(e) le [Date de naissance] : à [Lieu de naissance] :

Domicilié(e) [Adresse complète] :
.....
.....
.....

N° de téléphone portable : Adresse mail :

(Obligatoire pour pouvoir vous contacter en cas d'annulation ou de restrictions Préfecture)

N° carte identité ou permis

Délivré le par

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature**
- Ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année,**
De même nature à [Lieu] : le [Date] :

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.
Je déclare avoir lu et accepte de me conformer au règlement de l'événement qui est joint à ce bulletin d'inscription

Fait à, le :
[Date]

[Signature] :

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Pièce d'identité

Joindre une copie de votre pièce d'identité

Emplacements

Nombre d'emplacements souhaités (rayez la mention inutile)

1 emplacement (total : 5m)	Joindre le règlement de 10€
2 emplacements (total : 10m)	Joindre le règlement de 20€
3 emplacements (total : 15m)	Joindre le règlement de 30€
4 emplacements (total : 20m)	Joindre le règlement de 40€

Envoi de votre inscription

Envoyer vos documents et le règlement par chèque à :

M Markioli Yvan
21, rue Jean Moulin Pluvault
21110 Longeault-Pluvault

Ordre des chèques : « comité des fêtes de Pluvault »

Règlement **VIDE GRENIER 2023**

1. Le vide grenier organisé par le **Comité des fêtes de Longeault-Pluvault** est ouvert au public de **6h à 18h** Le **dimanche 20 Octobre 2024** au centre du village **PLUVAULT**, commune de **LONGEAULT-PLUVAULT**.
2. Les stands seront installés entre 5h30 et 7h aux emplacements définis par les organisateurs qui seuls seront habilités à faire pénétrer les exposants sur le site après vérification de leur réservation. Les accès aux passages et aux issues de secours devront obligatoirement être laissées libres.
3. **Le vide grenier est ouvert aux particuliers.**
 - **Les particuliers** sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus, conformément à la loi 2005-882 du 2 août 2005 modifiée par décret du 7 janvier 2009.
 - **Les professionnels** sont acceptés et devront présenter leur carte professionnelle.
 - **Est interdit** : toute vente d'objets neufs, fin de série, produits industriels, mobilier neuf, véhicules, animaux, armes, produits alimentaires, confiseries, boissons, végétaux, copies gravées de CD ou DVD et jeux vidéo, ou objets achetés sur place.
 - **Les objets exposés restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.** Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges, vols, pertes, casses, détériorations ou accidents corporels.
 - Les prix doivent être obligatoirement affichés.
4. **Les inscriptions obligatoires débuteront le 01 Aout 2024 jusqu'au 15 Octobre.**

a. Renseignements :

- Par téléphone ou SMS : **07 68 74 26 56**
- Par mail : **cdf.pluvault@laposte.net**
- En téléchargeant règlement et fiche d'inscription sur le site Facebook de l'association

b. Pour réserver un emplacement :

1 - Remplir la fiche d'inscription jointe (obligatoire)
2 - Joindre une photocopie de sa carte d'identité (obligatoire) avec le paiement par chèque Pour les professionnels joindre une photocopie de sa carte (obligatoire)
3 - S'acquitter d'un droit de 10€/5m par emplacement standard (Possibilité de garer le véhicule sur l'emplacement) Règlement uniquement par chèque ou Virement bancaire



L'organisateur se réserve le droit de clore les inscriptions avant la date si le nombre maximum d'inscrits est atteint. Les emplacements seront attribués par les organisateurs dans l'ordre d'arrivée le jour de l'évènement.

- Aucune installation ne se fera après 7h.
- Aucun exposant ne pourra quitter sa place avant 17h heure d'ouverture des sorties du site.
- En cas d'impossibilité à se rendre au vide grenier prévenir l'organisateur dans un délai de 4 jours avant la date de l'évènement. A défaut les sommes versées seront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.
- En cas d'annulation de l'évènement, les chèques seront détruits par l'organisateur les paiements en ligne seront remboursés sur vos cartes bancaires

5. **ATTENTION** : Lors de son départ l'exposant s'engage à laisser son emplacement propre, les emballages et objets non **vendus ne devront en aucun cas être laissés sur place. Une vérification sera faite.**
6. La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de son inscription. L'organisateur tranchera tous les problèmes litigieux non prévus dans le règlement.